



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

L'investissement en Bourse éclairé

LOI ENERGIE ET CLIMAT

Rapport 2026 sur l'exercice 2025



**Prise en compte de l'investissement
responsable dans la gestion sous mandat de
Portzamparc**

I INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

- A. Démarche générale de l'entité ... PAGE 3
- B. Moyens internes déployés ... PAGE 11
- C. Organes de gouvernance ... PAGE 15
- D. Stratégie d'engagement ... PAGE 20
- E. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles ... PAGE 21
- F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'accord de Paris ... PAGE 23
- G. Informations sur la stratégie d'alignement sur les objectifs liés à la biodiversité ... PAGE 25
- H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques ... PAGE 26
- I. Liste de produits article 8 et article 9 ... PAGE 28

II INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT UE N° 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 27 NOVEMBRE 2019

- J. Déclaration relative aux principales incidences négatives PAGE 29
- K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité PAGE 30
- L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives
PAGE 37
- M. Référence aux normes internationales PAGE 39

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit pour leur activité de gestion sous mandat de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Le présent rapport produit par Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas, a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2025. Ce rapport est publié en juin 2026.

Portzamparc n'est pas à date en mesure de contrôler l'adéquation de ses conseils aux préférences en matière de durabilité qu'exprimeraient ses clients. En conséquence, Portzamparc ne propose pas de service de conseil en investissement à des clients qui souhaitent exprimer de telles préférences.

A. Démarche générale de l'entité

La démarche d'engagement (ou RSE) de Portzamparc s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'Engagement du Groupe BNP Paribas.

Portzamparc est une filiale à 100% du Groupe BNP Paribas. Les activités de gestion sous mandat de Portzamparc s'inscrivent dans la continuité des activités d'investissement du Groupe, concentrées au sein du pôle IPS « Investment & Protection Services ».

A.1 Démarche du Groupe BNP Paribas

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

BNP Paribas figure parmi les institutions financières leaders dans les notations extra-financières. Le Groupe se positionne dans le 1er quartile du secteur « Banques » des agences FTSE (dans les 1 % les mieux notés de l'industrie bancaire mondiale avec une note de 4,9/5), S&P Global Corporate Sustainability Assessment et Moody's ESG Solutions (première position dans la catégorie banque diversifiée en Europe). MSCI place également BNP Paribas parmi les meilleures institutions financières au monde, notamment sur l'environnement, en lui attribuant la note ESG de AA. En 2024, pour la première fois, BNP Paribas obtient la note A au CDP, meilleure note possible et seule grande institution financière internationale à obtenir ce score, traduisant son fort engagement. BNP Paribas a également été reconnue « meilleure banque au monde pour l'inclusion financière » en 2023, par Euromoney, magazine de référence en matière de finance. BNP Paribas est aussi la seule banque française dans le classement 2025 des « 100 entreprises les plus durables au monde » du magazine canadien Corporate Knights, où le Groupe figure pour la 11ème année consécutive.

BNP PARIBAS A INSCRIT LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DE LA FINANCE DURABLE ET LA RSE COMME L'UN DES TROIS PILIERS DE SON PLAN STRATÉGIQUE GTS.

Contribuer à une économie plus durable et plus responsable est au cœur de la raison d'être de BNP Paribas. Le Groupe a pour ambition de contribuer à la transition de l'ensemble de l'économie vers un fonctionnement responsable et durable, satisfaisant les besoins de la population sans détériorer les écosystèmes, en ligne avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Début 2022, BNP Paribas a lancé son plan stratégique intitulé GTS (Growth, Technology, Sustainability).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- 1) **L'alignement des portefeuilles du Groupe avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone 2050**
- 2) **L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone**, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition) ;
- 3) **Le renforcement de la culture et de l'expertise ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés**, de formations dédiées telles que la plateforme **Sustainability Academy** lancée fin 2022, le suivi du développement des normes de place, et une **gouvernance renforcée**, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.

L'année 2025 a été une nouvelle année d'accélération dans la bascule des financements de BNP Paribas au secteur de l'énergie vers les énergies bas-carbone*, essentiellement renouvelables**, qui représentent désormais 82% de l'ensemble de son exposition de crédit au secteur de la production d'énergie au 30 septembre 2025, pour un montant de 38,3 milliards (+ 37 % par rapport à 2022). Le Groupe s'est fixé pour objectif que cette part atteigne 90 % à l'horizon 2030.

A.2 Démarche de la Gestion sous Mandat de Portzamparc

Portzamparc en quelques chiffres, au 31 décembre 2025 :

- **3,9 milliards d'euros d'actifs confiés** en 2025
- Parmi ces actifs, Portzamparc **gère 790 millions d'euros d'encours sous mandat CIF/PEA**
- Les investissements sont répartis entre des actions cotées, « titres vifs », 647 millions d'euros, et des fonds, environ 143 millions d'euros
- **Parmi les fonds investis, plus de 75% intègrent des caractéristiques environnementales et sociales (Article 8 et 9)**

Le processus d'investissement

Le comité d'investissement de Portzamparc recommande environ 1400 actions cotées nord-américaines et européennes.

L'univers des valeurs recommandées par Portzamparc est défini, comme pour toutes entités d'Investment and Protection Services (IPS) du Groupe, en prenant en compte les règles de Conduite Responsable des Entreprises (Responsible Business Conduct Policy), une politique définie par BNP Paribas Asset Management, qui intègre notamment les normes et politiques du Groupe BNP Paribas.

En plus des valeurs recommandées, les équipes de gestion sous mandat de Portzamparc peuvent aussi investir dans une liste d'OPC, trackers et produits structurés maintenue à jour avec l'appui du Groupe BNP Paribas.

• **Politique de Conduite Responsable des Entreprises (« RBC »)**

Toutes les valeurs de l'univers recommandé de Portzamparc respectent donc les **10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies**, les **Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** et enfin les « **Principes directeurs pour les entreprises multinationales** » rédigés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Ces règles se basent aussi sur les **politiques sectorielles du groupe BNP Paribas** qui promeuvent des standards exigeants et alignés avec les normes internationales afin d'encadrer nos investissements dans les secteurs sensibles. Ces standards sont ensuite appliqués aux univers d'investissement.

Les politiques sectorielles du Groupe concernent, à ce jour :

- L'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. C'est en particulier au travers de ces trois politiques que le Groupe adresse la problématique de la déforestation,
- Production d'énergie à partir du charbon
- Les secteurs du pétrole et gaz
- L'extraction minière,
- Le secteur de l'énergie nucléaire,
- Le secteur de la défense (les armes exclues par les principaux traités internationaux telles que les mines antipersonnel, armes à sous-munitions ou nucléaires),

BNP Paribas a annoncé l'arrêt complet de ses financements au secteur du charbon thermique en 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

En plus des politiques sectorielles, le Groupe maintient à jour une liste d'exclusion d'activités, de biens et de services :

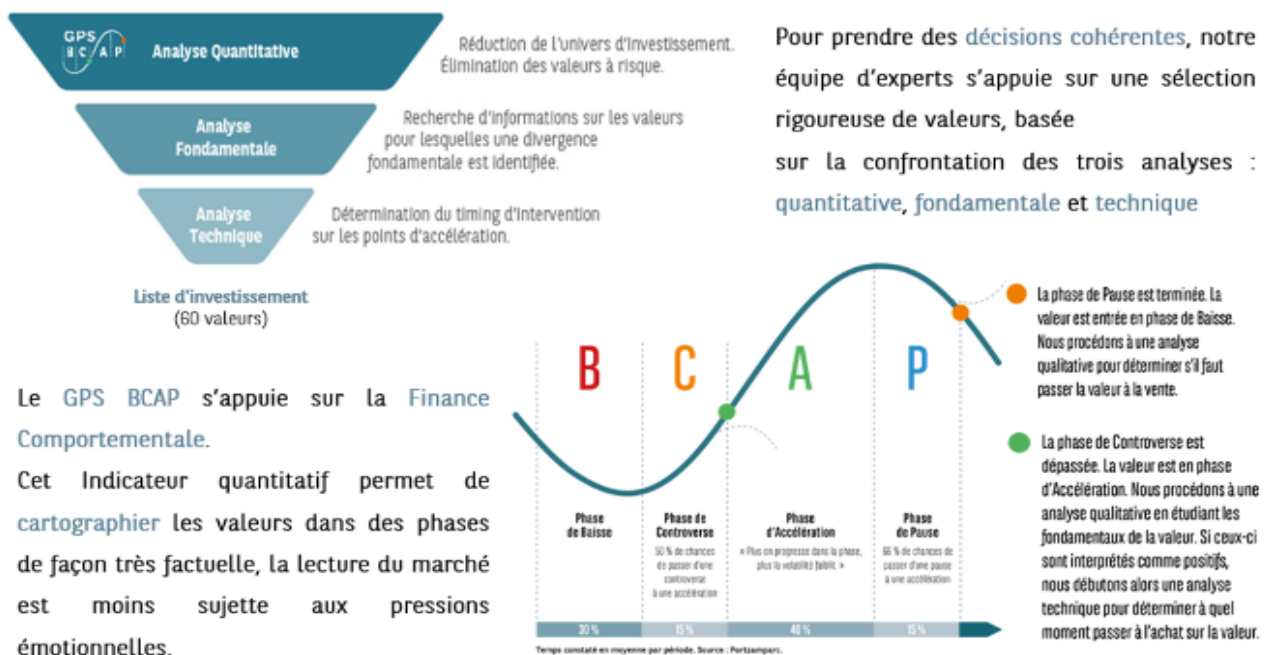
- Activités principalement liées au tabac,

- Production ou le commerce d'armes controversées,
- Fibres d'amiante,
- Produits contenant des PCB (biphényles polychlorés),
- Commerce de toute espèce ou produit végétal ou animal régi par la Convention sur Commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ne sont pas autorisés par un permis CITES.

Ainsi les valeurs ayant passé le filtre de la politique RBC « Responsible Business Conduct » démontrent d'une prise en compte satisfaisante des risques environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

• Analyse Quantitative, Fondamentale et Technique

Ensuite, l'expertise Portzamparc s'appuie sur une sélection rigoureuse de valeurs, basée sur la confrontation des trois analyses : **Quantitative (GPS), Fondamentale et Technique**



Le comité d'investissement de Portzamparc

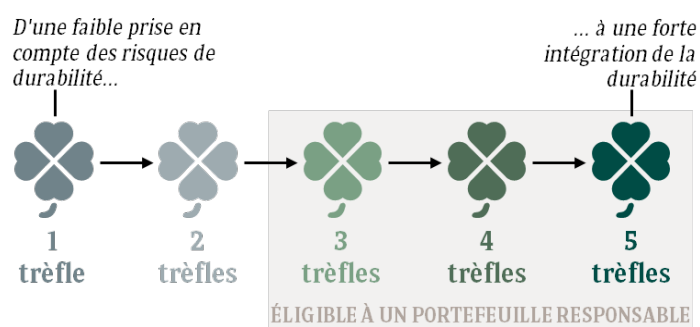
Le comité d'investissement de Portzamparc statue sur la liste des valeurs sur lesquelles peuvent agir les gérants de Portzamparc, soit à l'achat soit à la vente. L'analyse des valeurs par le comité s'inscrit dans le processus d'investissement décrit ci-dessus.

En complément, chaque valeur fait l'objet d'une **évaluation Trèfles** fournie par **BNP Paribas Wealth Management**, ainsi que d'un commentaire sur son profil extra-financier. Ces éléments peuvent être pris en compte par le comité et les gérants dans leurs décisions d'investissement sans pour autant revêtir un caractère obligatoire, ni que les mandats aient des objectifs associés à ces données.

L'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management

Les équipes de gestion sous mandat et le comité d'investissement peuvent s'appuyer sur un cadre d'analyse propriétaire des titres et des fonds : **l'évaluation Trèfles**. Elle apprécie sur une échelle allant de 1 à 5 trèfles, la prise en compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) par une entreprise ou un fonds/ETFs. Plus la notation Trèfles est élevée, meilleure est la prise en compte de ces risques.

Cette grille d'analyse est développée par les experts du Sustainability Office de BNP Paribas Wealth Management et s'appuie sur les données extra-financière fournie par BNP Paribas Asset Management.



A ce jour, les portefeuilles gérés par Portzamparc n'intègrent pas d'objectifs liés aux Trèfles.

Prise en compte des controverses dans le dispositif

Les controverses sont adressées au travers de trois principaux dispositifs :

1. La politique de Conduite Responsable des Entreprises (Responsible Business Conduct, « RBC »)

L'univers fait l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs qui sont susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Les équipes du Sustainability Center de BNPP AM s'appuient notamment sur un filtre fourni par Sustainalytics, « The Global Standard Screening », basé sur le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

En cas de manquement grave et répété aux principes énoncés, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » (« OUT ») et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne.

Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance » (« WATCHLIST »)

Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes dont Sustainalytics, et en consultation avec les équipes Engagement du Groupe BNP Paribas.

2. La notation propriétaire de BNP Paribas Asset Management

Par ailleurs, au niveau des portefeuilles et donc des univers investissables (dit RBC "IN"), la méthodologie de notation extra-financière propriétaire de BNPP AM intègre une analyse des controverses ("incidents") via l'outil de screening de Sustainalytics.

L'évaluation propriétaires Trèfles de BNP Paribas Wealth Management est basée sur ce système de notation.

Cet outil analyse plus de 80 000 sources d'informations web sur des thématiques variées : financière, politiques ou business. Un comité détermine la sévérité et les perspectives d'évolution de la controverse en fonction de la grille ci-dessous.

Le score ESG d'un émetteur est impacté par la présence des controverses jugées matérielles.

Controversy / Incident Level	Description (per Sustainalytics)	Contribution points per 1% weight
Level 0	No controversy	0.04
Level 1	Low impact on the environment and society. Negligible risk to the company.	-0.04
Level 2	Moderate impact on the environment and society with minimal risk to the company. Low frequency of incidents, company has strong management systems and/or actions taken to mitigate risks.	-0.07
Level 3	Significant impact on the environment and society with significant business risk. Evidence of structural problems at company and/or company has inadequate management systems.	-0.71
Level 3 '+'	Two or more level 3 events in same pillar	-1.07
Level 4	High impact on the environment and society with high business risk. Structural/systemic problems, recurrence of incidents and company has inadequate management system.	-1.43
Level 4 '+'	One level 4 and one or multiple 3+ events in same pillar	-1.79
Level 5	Severe impact on the environment and society with serious business risk. Exceptional egregious behavior, high frequency of incidents and company has poor management of the controversy.	-2.86
Level 5 '+'	One level 5 and one or multiple 3+ events in same pillar	-3.21

3. Le comité d'investissement de Portzamparc

Le comité d'investissement de Portzamparc, composé d'une cinquantaine de collaborateurs, effectue une veille permanente sur l'univers d'investissement. Si une controverse extra-financière est jugée matérielle pour un émetteur donné, le conseil peut imposer la vente des titres aux équipes de gestion sous mandat.

Information mise à disposition des souscripteurs de mandats de gestion

Portzamparc met à disposition de ses clients, sur son site internet, l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le cadre des conseils en investissement, de la gestion sous mandat et de la politique de rémunération. (<https://portzamparc.bnpparibas/fr/informations/informations-en-matiere-de-durabilite>)

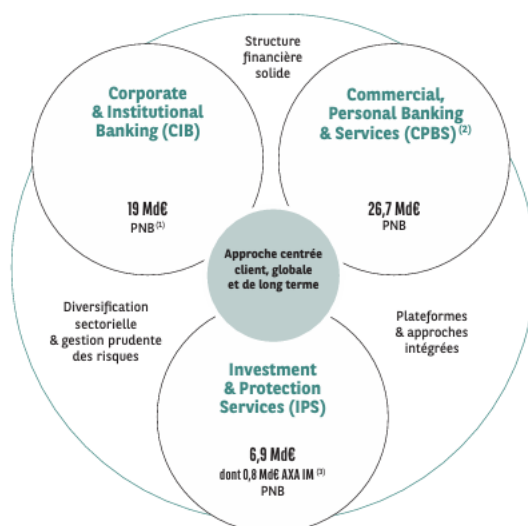
B.Moyens internes déployés par l'entité

1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées

1.1 Un modèle intégré

Le Groupe BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous [les métiers du Groupe](#).

Ainsi Portzamparc bénéficie et peut s'appuyer sur l'ensemble des métiers et fonctions du groupe pour assurer ses engagements en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.



En particulier :

- **La Fonction RSE Groupe : la Direction de l'Engagement**

La Direction de l'Engagement d'entreprise, qui inclut les équipes en charge de la RSE, a pour mission de mettre en œuvre la stratégie RSE de BNP Paribas. S'appuyant sur ses experts des secteurs ayant un fort impact climatique (pétrole et gaz, automobile,

agriculture, etc.) et également sur la filière RSE au sein des entités opérationnelles du Groupe, elle accompagne les métiers, et contribue à la gestion des risques ESG en lien avec la fonction RISK.

Au total au sein du groupe, plus de 400 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance durable dans les activités du Groupe BNP Paribas.

Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, composé d'environ 250 banquiers qui accompagnent les clients entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas-carbone.

- **BNP Paribas Asset Management** : le pôle d'expertise et de recherche ESG des équipes d'investissement du Groupe

La prise en compte des critères ESG évoluent rapidement, et il est essentiel que la donnée extra-financière soit à jour notamment des évolutions réglementaires. Le renforcement de ce pôle d'expertise en 2025, devenant la source de donnée unique au sein des équipes d'investissement permet aux équipes d'afficher des méthodologies et données extra-financière homogènes et en phase avec les attentes de nos parties prenantes, notamment réglementaires.

La donnée extra-financière (comme par exemple le score ESG, analyse des plans de transition climatique, indicateurs de durabilité au sens du règlement SFDR et de la taxonomie européenne) sont partagée à Portzamparc via une API .

- **BNP Paribas Wealth Management** : les experts du Sustainability Office fournissent à Portzamparc l'évaluation Trèfles de titres présents dans l'univers d'investissement ainsi que des fonds recommandés aux clients de Portzamparc.

Concernant la sélection des fonds, Portzamparc se base, sauf exceptions, sur la liste de fonds sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management. Pour répondre aux besoins spécifiques de certains clients, des dérogations sont possibles pour intégrer des ETFs sectoriels, géographiques ou à effet de levier. Ces dernières sont peu fréquentes et toujours effectuées en adéquation avec le profil de risque du client.

- Le **NEST(« Network of Experts in Sustainability Transitions »)** fédère un réseau de plusieurs centaines des collaborateurs experts de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la biodiversité, de l'inclusion sociale, ou encore des instruments de finance durable. Depuis 2025, ce réseau fait office de think-tank interne produisant des études et des rapports prospectifs pour éclairer la stratégie Groupe en matière de durabilité, mettre en relation les experts avec les métiers et ainsi favoriser la montée en compétence des collaborateurs.

1.2 Portzamparc

Portzamparc anime un réseau de référents ESG qui contribuent à l'intégration de la donnée ESG dans les décisions d'investissement.

Les correspondants ESG sont répartis entre les équipes du conseil en investissement, de l'offre financière et de la gestion sous mandat.

Ces correspondants consacrent une partie de leur activité à intégrer la politique de Conduite Responsable des Entreprises (« RBC ») dans les processus d'investissement et à diffuser les évaluations Trèfles des titres et instruments, au sein du comité d'investissement et des équipes de Portzamparc.

C'est à ce titre qu'un gérant sous mandat contribue à la rédaction des commentaires qualitatifs éclairant l'évaluation Trèfles des titres pour le comité d'investissement.



2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités interne de Portzamparc

2.1 Sustainability Academy du Groupe BNP Paribas

Dans la continuité du plan GTS , le Groupe BNP Paribas poursuit son plan d'accompagnement au changement, avec pour objectif d'ancrer et de diffuser la culture de la finance durable dans le parcours du collaborateur. Il s'appuie sur les moments clés de ce parcours, notamment le recrutement, l'intégration, les évaluations professionnelles, la mobilité et la formation. Les collaborateurs ont notamment la possibilité de se former et de se doter des nouvelles compétences via la Sustainability Academy, une plateforme interne de formation lancée en 2022.

Elle vise à former les collaborateurs du Groupe aux enjeux de la transition écologique et du changement climatique, et de renforcer leurs compétences dans ce domaine. En 2025, près de 71 000 collaborateurs ont suivi au moins une formation de la Sustainability Academy, avec en moyenne 1,6 heure de formation par personne.

En lien avec celle du Groupe, la Sustainability Academy a publié en 2025 un panorama de la réglementation ESG à l'échelle mondiale afin d'accompagner les collaborateurs face à l'évolution des réglementations. Des travaux préparatoires ont également été engagés en vue de la parution, en 2026, d'un module de formation pratique sur le sujet du greenwashing.

2.3 Formation finance durable Talents & Top Executives

Le Groupe propose une offre globale de formation, en particulier sur les enjeux de Sustainability, aux Leaders du Groupe (Top Executives, Senior Management Position (SMP), Talents (LFT)), ces collaborateurs étant clés pour contribuer à la réussite du plan stratégique. L'atteinte des objectifs fixés par le Groupe dans son tableau de bord RSE ¹ conditionne le versement de 20 % du montant qui leur est attribué au titre du plan de fidélisation Groupe. Plus de 3 600 Talents ont bénéficié de dispositifs de développement dédiés, notamment sur la compréhension des enjeux stratégiques en matière de durabilité².

2.2 Formations et certifications déployées au niveau de Portzamparc

¹ À ce titre, en 2025, plus de 9 000 collaborateurs clés du Groupe (SMP, Talents ou ressources clés locales) ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan.

² Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CSRD.

- **Cambridge Institute “Sustainable essentials for Business”**

Portzamparc a décidé de mettre à la disposition de tous les collaborateurs du métier, une formation en ligne : « Sustainable Essentials for Business » dispensée par des experts de l’Institute Sustainable Leadership de l’université de Cambridge.

La réalisation des 6 modules en anglais composés de E-learning, vidéos, test ... donne lieu à une certification. D’une durée totale d’environ 6h, cette formation permet de découvrir les enjeux globaux, les tendances et les évolutions à venir en matière de durabilité, mais également les réponses apportées par les entreprises.

- **La Fresque du Climat**

Portzamparc a décidé de déployer la Fresque du Climat pour toutes ses équipes en commençant par le COMEX, et a formé 100% des collaborateurs en 2023 et 2024.

- **Formation interne sur l’Evaluation Trèfles et l’évolution du contexte réglementaire en termes de finance durable**

En 2025, les équipes de gestion sous mandat ont suivi une présentation des évolutions du cadre réglementaire lié à la finance responsable (SFDR, taxonomie Européenne, MIF2) et à l’évolution de l’évaluation propriétaire « Trèfles ». Les gérants ont ainsi été formés aux notions d’investissement durable, investissement responsable ou encore sur la prise en compte des risques extra-financiers par les entreprises cotées.

c. Organes de gouvernance

1. Gouvernance au niveau du Groupe BNP Paribas

En ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, la politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de quatre piliers et de 10 objectifs qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque. Cette stratégie, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe.

Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability), dont les enjeux de durabilité sont un des trois piliers : Sustainability. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, réseaux, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau de la Banque.

Piliers et objectifs de la politique RSE du Groupe BNP Paribas

(Tirée du [Document d'enregistrement universel du Groupe, Chapitre 7 p699](#)).

ÉCONOMIQUE

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025	OBJECTIFS 2026
① Montant des crédits durables (en milliards d'euros)	133	163	150
② Montant des obligations durables (en milliards d'euros)	106	144	200
③ Montant des actifs sous gestion des fonds ouverts distribués en Europe articles 8 & 9 selon SFDR (en milliards d'euros)	285	347	300

SOCIAL

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025	OBJECTIFS 2026
④ Taux de femmes au sein de la population SMP (Senior Management Position)	39 %	41 %	42 %
⑤ Nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs sur deux années glissantes (#1MileonHours2help)	1 338 394 (en 2023 et 2024)	1 353 529 (en 2024 et 2025)	1 000 000
⑥ Taux de collaborateurs ayant suivi au moins quatre formations dans l'année	99 %	99 %	90 %

CIVIQUE

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025	OBJECTIFS 2026
7 Nombre de bénéficiaires de produits et services favorisant l'inclusion financière (en millions)	5,0	5,5	6,2

ENVIRONNEMENTAL

INDICATEUR	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025	OBJECTIFS 2026
1 Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone (en milliards d'euros)	179	252	215
9 Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine (en milliards d'euros)	5,4	6,0	4,5
10 Bilan des émissions de gaz à effet de serre (en tCO ₂ e par ETP)	1,48	1,19	1,75

• Gouvernance ESG

La stratégie de durabilité est intégrée au plus haut niveau au sein des organes de gouvernance du Groupe.

La Direction Générale définit la stratégie en matière de durabilité et en est responsable devant le Conseil d'administration. La Directrice de l'Engagement d'entreprise, membre du Comité Exécutif, supervise, avec les équipes qui lui sont rattachées, la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie finance durable de BNP Paribas aux côtés des entités opérationnelles.

Depuis 2021, les Comités de la finance durable impliquant des membres de la Direction Générale œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux RSE et climatiques dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité.

• Comitologie

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de BNP Paribas. En particulier, l'un de ses comités, le CGEN (Comité de gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE) est particulièrement chargé du suivi de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable. De plus, le CCIRC (Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité) a pour mission, entre autres, l'examen de la stratégie globale en matière de risques, y compris ESG. Il suit également des indicateurs ESG liés au Risk Appetite Statement du Groupe, c'est-à-dire sa tolérance aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa

stratégie. À ce titre, le Conseil est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe.

Depuis 2021, les Comités de la finance durable impliquant des membres de la Direction Générale œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux RSE et climatiques dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité.

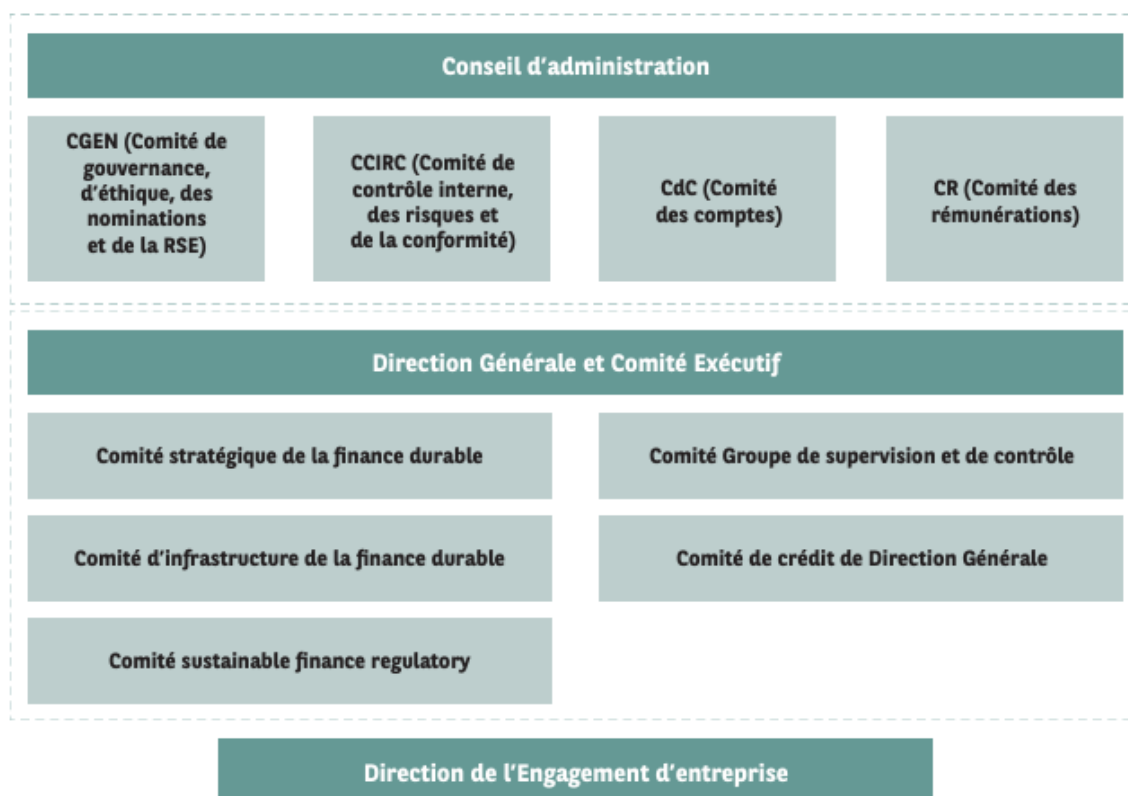
Les principaux Comités sont les suivants :

- Le **Comité stratégique de la finance durable** a pour objectif de déterminer la stratégie et les engagements majeurs de BNP Paribas en matière de durabilité, notamment sur les sujets de changement climatique, de risques ESG et d'inclusion sociale. Il décide des grands objectifs financiers relatifs aux sujets ESG et suit leur mise en œuvre opérationnelle. Il valide les méthodes, les données, les analyses, la gestion des risques, l'application des normes et les engagements pris par le Groupe dans les publications relatives à la finance durable.
- Le **Comité d'infrastructure de la finance durable** a pour objectif d'industrialiser les processus, les données et le reporting ESG afin de mesurer et de surveiller les impacts, risques et opportunités en matière de finance durable. Sa mission est de répondre aux besoins croissants des clients, des régulateurs et des investisseurs.
- Le **Comité sustainable finance regulatory** de niveau Direction Générale a pour objectif d'apprécier les conséquences opérationnelles des principales nouvelles réglementations.
- **Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC)** : Le CCIRC rend compte au Conseil d'administration de l'adéquation de la stratégie globale de la Banque à son appétence en matière de risques, tant actuels que potentiels. Il examine le Risk Appetite Statement (RAS), c'est-à-dire la tolérance aux risques du Groupe et notamment ceux en lien avec l'ESG. En outre, des indicateurs complémentaires, résultant de la définition des objectifs d'alignement du portefeuille de crédit, sont intégrés dans le RAS du Groupe à des fins de surveillance. Le CCIRC examine le tableau de bord présenté trimestriellement par le responsable de RISK et passe en revue l'évolution des différents risques, ainsi que des indicateurs en matière ESG, notamment ceux permettant la détermination des risques matériels. Il est également informé des résultats des tests de résistance climatiques. Conjointement avec le CGEN et en y associant l'ensemble des administrateurs, le CCIRC examine les avancements réalisés en matière d'intégration opérationnelle des facteurs de risque ESG, y compris des facteurs de risque liés au climat, au cadre de gestion des risques de la Banque. Dans le cadre de ses revues périodiques des expositions du Groupe, le CCIRC est amené à examiner celles à l'égard de secteurs confrontés plus particulièrement à des enjeux de transition.

Enfin, le CCIRC est également en charge du suivi des principes de rémunération au regard des risques, de l'examen des questions de contrôle interne et celles liées à la conformité ainsi que de l'examen des prix des produits et services au regard de la stratégie en matière de risque.

En 2025, le CCIRC a abordé quatre fois des thématiques ESG touchant aux impacts, risques et opportunités de l'activité de BNP Paribas. Outre la mise à jour du RAS, il a procédé également à la revue des facteurs de risque ESG (insertion opérationnelle et analyse de portefeuille)

➤ **GRAPHIQUE N° 1 : GOUVERNANCE DE BNP PARIBAS RELATIVE À LA STRATÉGIE DE DURABILITÉ**



• Rémunération

Les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Pour les membres de comités exécutifs, une composante RSE (incluant des critères climatiques et environnementaux) est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15% du montant global attribué. Parmi ces 15% :

- 5% sont évalués par le Conseil d'administration sur des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- 5% sont évalués par le marché via le positionnement de BNP Paribas dans les meilleurs classements du secteur bancaire par les agences de notation extra-financières FTSE et S&P Global CSA

- 5% sont alignés avec les objectifs RSE du tableau de bord RSE du Groupe (utilisé dans le plan de rétention moyen terme des collaborateurs clés du Groupe, cf. ci-après), et en particulier :
 - Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teqCO2 par ETP (bâtiments et déplacements professionnels)
 - Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone.
 - Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10% de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'un plan de fidélisation : plus de 9 000 collaborateurs clés du Groupe ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2025 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les senior management positions du Groupe, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20% du montant attribué est soumis à l'atteinte des objectifs de performance RSE du Groupe (identiques aux objectifs suivis pour la rémunération des dirigeants exécutifs).

En complément, l'accord d'intéressement signé pour BNP Paribas S.A. pour la période 2025-2027 inclut une composante RSE :

- un critère environnemental sur la réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels);
- un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help). Le montant maximum par collaborateur lié à ces critères a augmenté significativement par rapport au précédent accord (€300 vs €125 dans l'accord précédent).

2. Gouvernance au niveau de Portzamparc

La déclinaison de la stratégie du Groupe au sein de Portzamparc en matière de durabilité est assurée par le comité exécutif de Portzamparc et son Conseil d'Administration.

L'intégration des obligations règlementaires liées à la durabilité, et le niveau de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est défini par ces organes de gouvernance, en accord avec les politiques et la stratégie du Groupe BNP Paribas.

Au sein de Portzamparc, la part variable des rémunérations individuelles de tous les collaborateurs prend en compte le respect du Code de conduite du Groupe.

Pour en savoir plus : [Code de conduite BNPP](#) et [la politique de prise en compte des caractéristiques ESG de Portzamparc](#).

D. Informations sur la stratégie d'engagement

La gestion des droits de vote chez Portzamparc

Dans la cadre de sa gestion sous mandat, Portzamparc ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats.

E. Part des encours concernant les activités en conformité avec la taxonomie européenne

Dans le contexte actuel, où les aspects environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités pour leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, six objectifs environnementaux ont été listés par l'Union européenne (UE), deux sont entrés en application en 2022, les quatre restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

1. Part des encours concernant les activités en conformité avec la taxonomie Européenne.

BNP Paribas S.A. fournit la part des encours alignés à la Taxonomie arrêtée au 31/12/2025 communément nommée GAR (Green Asset Ratio) 12³. Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement

bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (c'est-à-dire les actifs durables) par rapport au total des actifs d'une entreprise.

Cette part se décline comme suit, **6,92% avec une mesure chiffre d'affaires, 8,12% avec une mesure CapEx⁴.**

Ces ratios d'actifs verts d'alignement à la taxonomie applicables aux banques, du fait de leurs déséquilibres méthodologiques et de leur complexité opérationnelle, ne peuvent refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas-carbone pour le Groupe⁵.

Le GAR, du fait de son déséquilibre méthodologique et de sa complexité opérationnelle, ne peut refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas carbone pour le Groupe. En conséquence, le Groupe publie un ratio interne, qui permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe. Cet indicateur mesure la part des actifs alignés aux critères clés de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles aux objectifs climatiques.

Le ratio interne proposé par BNP Paribas des actifs alignés aux critères de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe.

Au 31 décembre 2025, les encours alignés aux critères clés de performance climatique de la taxonomie représentaient 12,79% (11,6% en 2024) des encours du Groupe éligibles aux objectifs climatiques. Ce ratio reflète davantage la stratégie du Groupe en faveur du financement des énergies bas carbone et de la politique d'accompagnement des ménages dans

³Section 7.1 Activités alignées au sens de la taxonomie européenne, p.758 et suivantes du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2025 de BNP Paribas](#)

⁴ Capital Expenditure, les CAPEX désignent les dépenses d'investissement d'une entreprise capitalisées au bilan.

Généralement, l'acquisition d'immobilisations corporelles (comme des machines) et/ou incorporelles (comme des logiciels).

⁵ Cf. Section 7.5, Limites des ratios réglementaires d'alignement à la taxonomie européenne p.735 et suivante du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2025 de BNP Paribas](#)

des solutions de logement, de rénovation ou de mobilité bas carbone sur le marché européen.

2. Parts des encours de Portzamparc SA dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31/12/2025 : **1.81%**
voir rapport PAI en section J.

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les accords de Paris

Le groupe BNP Paribas et ses filiales

Depuis l'Accord de Paris sur le climat de 2015, lequel vise à “contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels”, BNP Paribas a pris des mesures significatives pour aligner ses portefeuilles sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Cette ambition a été formalisée et renforcée par la décision du Groupe de rejoindre les alliances Net Zéro (NZBA, NZAOA, NZAMi) de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).

BNP Paribas s'est ainsi engagée à aligner ses portefeuilles de crédits et d'investissements sur les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, en fixant des objectifs sectoriels intermédiaires au plus tard en 2030.

- **Portefeuilles de crédit**

BNP Paribas a décidé d'aligner progressivement son portefeuille de crédit sur les objectifs de l'Accord de Paris. En 2021, le Groupe s'est engagé à définir des objectifs intermédiaires d'alignement pour les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre qui soient compatibles avec les scénarios zéro émission nette (NZE) en 2050, notamment ceux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Depuis 2022, BNP Paribas pilote ses financements aux secteurs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Cet engagement se traduit par des objectifs de décarbonation de son portefeuille de crédit dans neuf secteurs économiques qui, ensemble, représentent la grande majorité des émissions de GES dans le monde. Afin de mesurer les progrès parcourus et ceux restant à accomplir avec ses clients, BNP Paribas publie tous les ans une actualisation des indicateurs d'émissions de son portefeuille de crédit par secteur.

Ces neuf secteurs sont la production d'électricité, le pétrole et le gaz, l'automobile, l'acier, l'aluminium, le ciment, le transport aérien, le transport maritime et l'immobilier commercial. Le Groupe suit également l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de ses financements dans le secteur de l'immobilier résidentiel.

- **Métiers d'investissement**

En 2022, les métiers d'investissement et d'épargne, BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif ont également publié leurs feuilles de route net- zéro.

En ce qui concerne les investissements de BNP Paribas Asset Management, ces engagements sont les suivants :

- Réduire l'empreinte carbone des investissements de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019)
- Aligner les investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60% du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030 ; pour atteindre 100% du périmètre d'ici 2040
- Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde
- Augmenter les investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques
- Accompagner les clients dans leur transition vers la neutralité carbone
- Voter en faveur de l'action climatique des entreprises dans le cadre des assemblées générales
- Engager le dialogue avec les entreprises en portefeuilles sur la neutralité carbone
- Plaider en faveur de politiques climatiques nationales et internationales favorable à la neutralité carbone
- Réduire l'empreinte carbone opérationnelle, améliorer notre efficacité énergétique et recourir davantage aux énergies vertes
- Rendre compte à ses parties prenantes des progrès réalisés

En ce qui concerne les investissements de BNP Paribas Cardif, ces engagements sont les suivants :

- Réduire d'au moins 50 % d'ici 2029 par rapport à 2020 l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprise détenues en direct,
- Réduire d'au moins 12 % d'ici 2030 par rapport à 2020, l'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct,
- Atteindre au moins 20 milliards d'euros (en valeur bilan) dans des investissements à thématique environnementale et climatique d'ici fin 2029.
- Dialoguer avec des entreprises pour les inciter à mettre en place une stratégie climatique cohérente avec l'Accord de Paris.

Impact sur les univers d'investissement de Portzamparc :

La politique de Conduite Responsable des Entreprises qu'applique Portzamparc à son univers d'investissement prend en compte le plan de transition décrit ci-dessus. **Des entreprises qui ne**

respecteraient pas la trajectoire fixée pour un secteur donné et avec qui le dialogue actionnarial n'aurait pas abouti seraient exclues de nos univers d'investissement.

Au-delà de ces exclusions et des exigences du Groupe BNP Paribas, Portzamparc n'a pas de stratégie propre de pilotage de ses portefeuilles au regard de l'objectif des accords de Paris.

G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

En 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques, qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- Les changements d'usage des terres et de la mer
- L'exploitation directe de certains organismes
- Le changement climatique
- Les pollutions
- Les espèces invasives

Pour en savoir plus sur la position de BNP Paribas « BNP Paribas et la préservation de la biodiversité » : [position_biodiversite_2021.pdf \(bnpparibas.com\)](#)

Portzamparc n'a pas de stratégie propre d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Elle s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP Paribas AM publiée en mai 2021 : [1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601 \(bnpparibas-am.com\)](#)

H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

- **Dispositif de gestion des risques du Groupe BNP Paribas**

Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Ils viennent accentuer les risques traditionnels bancaires, pouvant ainsi augmenter la pression sur la performance financière du Groupe. Le dispositif de gestion des risques ESG et de test de résistance du Groupe est intégré au dispositif global de gestion des risques.

Les activités des entreprises clientes de BNP Paribas sont susceptibles d'être porteuses d'impacts positifs et négatifs, de risques et d'opportunités ESG. C'est pourquoi, le Groupe a décidé d'encadrer ses activités par des principes détaillés dans deux documents généraux : « BNP Paribas et les Droits Humains »⁶ et « Cadre général pour l'environnement »⁷. De plus, afin de limiter et surveiller ces impacts et risques potentiels, mesurer la performance et accompagner ses clients dans la transition, le Groupe s'est doté d'un dispositif complet permettant leur identification sur toutes les activités du Groupe, et sur l'ensemble des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Ce dispositif permet de combiner la connaissance et l'évaluation de la performance ESG de chacun des clients grâce aux processus d'entrée en relation existants KYC⁸, à l'ESG Assessment.

Enfin, ce dispositif s'appuie également sur l'identification des impacts, risques et opportunités matériels au niveau du portefeuille consolidé du Groupe, notamment via les processus d'inventaire des risques (Risk ID détaillé dans le chapitre 5 Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3, annexe 5 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance), de consultation des parties prenantes et le déploiement du plan stratégique. Ce dispositif est intégré opérationnellement notamment au moyen de la Politique Générale de Crédit, des politiques spécifiques sectorielles incluant des critères ESG, de la politique globale d'actionnariat, et des politiques liées aux stratégies d'investissement du Groupe. Ainsi, ces dispositifs en place dans les différents métiers permettent une analyse et une revue approfondies des critères ESG lors de Comités de crédit ou d'investissement, et un engagement avec le client à partir d'une étude approfondie et documentée.

⁶ https://group.bnpparibas/uploads/file/bnpparibas_et_les_droits_humains.pdf

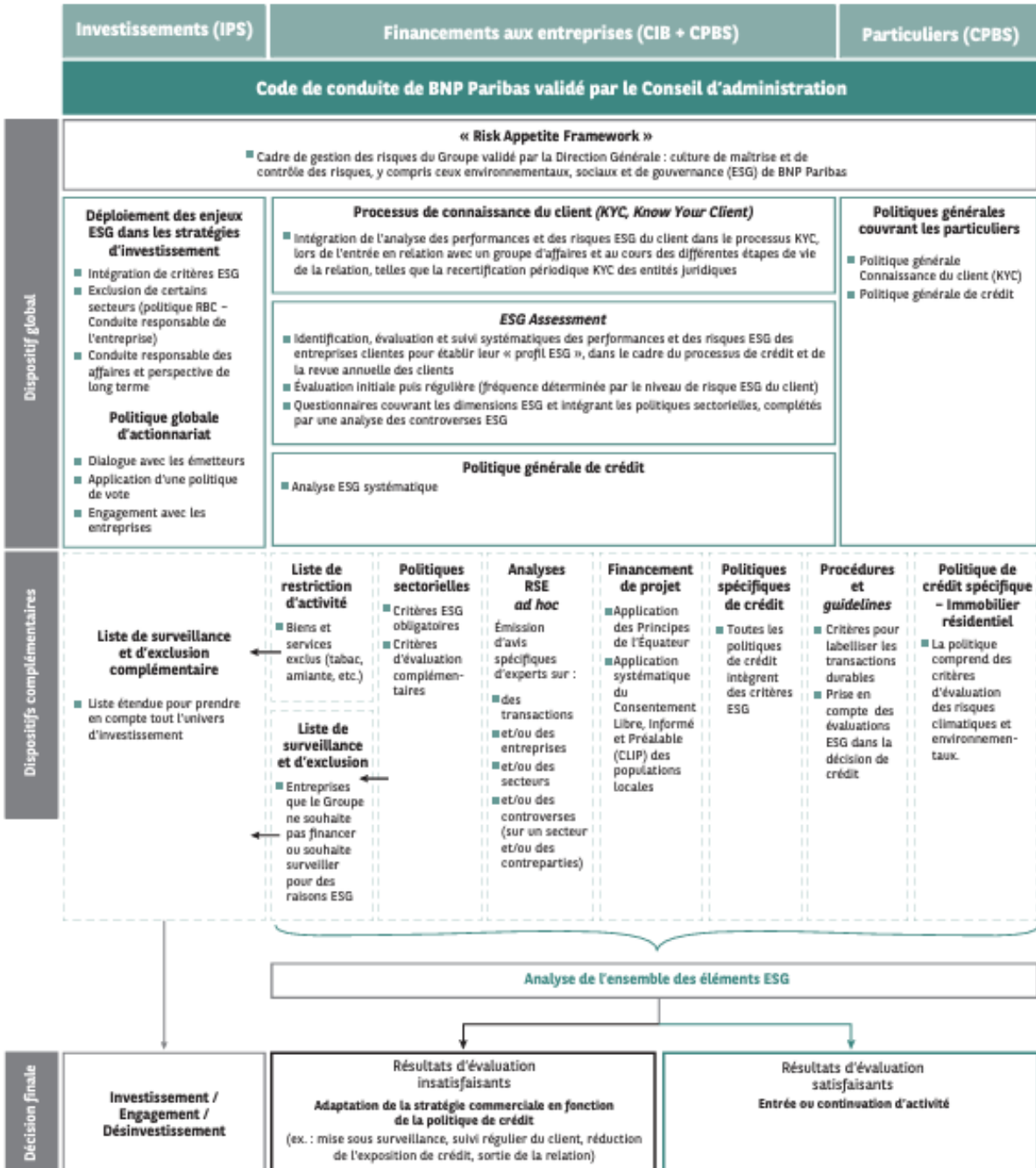
⁷

https://group.bnpparibas.com/uploads/file/cadre_general_bnp_paribas_pour_l_environnement_2024.pdf

⁸ KYC : Know Your Client

Ce dispositif est résumé dans le « Graphique 4 : Représentation du dispositif Global de gestion des Impacts et Risques ESG » extrait du [Document d'Enregistrement Universel de BNP Paribas](#).

► **GRAPHIQUE N° 4 : REPRÉSENTATION DU DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES IMPACTS ET RISQUES ESG**



- **Intégration des risques de durabilité au sein de Portzamparc**

Au niveau de Portzamparc, la prise en compte des risques de durabilité se matérialise au travers l'application des politiques sectorielles et des positions du Groupe qui encadrent les investissements et les financements effectués par le groupe BNP Paribas S.A et ses filiales. Cette prise en compte est matérialisée par l'application de la politique de Conduite Responsable des Entreprises à notre univers d'investissement. Ce point est décrit plus haut dans ce rapport, au paragraphe A.2 Démarche de Portzamparc.

A la suite de l'application de ce premier filtre à son univers investissable, Portzamparc peut utiliser l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Elle offre un regard sur la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Comme décrit plus haut, au paragraphe A.2, cette grille d'évaluation est déployée au sein de l'univers d'investissement recommandé de BNP Paribas Wealth Management, attribuant un score de 1 à 5 trèfles aux produits ou titres analysés.

L'évaluation permet à Portzamparc d'identifier autant que possible le niveau de responsabilité et de prise en compte des risques ESG par chaque produit ou entreprises émettrice de titres et d'intégrer cette information dans les décisions d'investissement ou dans le cas d'un conseil client sur des instruments financiers ou des produits d'assurance vie.

Plus d'informations sur l'évaluation Trèfles sont disponibles sur le site internet de BNP Paribas Wealth Management.

Pour plus d'information sur la prise en compte du risque de durabilité par Portzamparc, veuillez-vous référer au

document : [politique-de-prise-en-compte-des-caractéristiques-ESG.pdf](#)

I. Listes des produits Article 8 et 9

A ce jour Portzamparc ne gère aucun mandat article 8 ou 9.

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ce rapport est établi pour Portzamparc SA dans le cadre de son activité de la gestion sous mandat.

Portzamparc considère les principaux impacts négatifs (ou principales incidences négatives) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette publication consolide la publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité des investissements dans le cadre de la gestion sous mandat.

Cette publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du 1 janvier au 31 décembre 2025.

Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Son objectif est d'évaluer les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité (appelés PAI: Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements qui effectuent des investissements financiers comme c'est le

cas pour Portzamparc pour son activité de gestion sous mandat.

Les « PAI » ou « Principale Adverse Impact » sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation.

Elles nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Le marché des données durables/liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données PAI qui est un nouveau domaine.

En outre, des données limitées sont encore communiquées à ce jour par les émetteurs, en raison du manque de maturité du marché et du calendrier des règlements de l'Union Européenne.

Les règlements définissant ces données et leur publication ont des dates de mise en œuvre très récentes (novembre 2022 pour l'obligation pour les producteurs de produits financiers de fournir aux distributeurs des informations sur les caractéristiques durables de leurs produits) ou encore à venir (à partir de janvier 2024 pour la CSRD Corporate Sustainability Reporting Directive, la directive obligeant les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance).

Portzamparc, filiale de BNP Paribas Banque Privée, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas et s'aligne sur ses mesures prises ou prévues ainsi que les cibles définies dans le cadre de sa stratégie d'exclusion des émetteurs soumis à exclusion conformément aux critères de durabilité définis dans sa politique d'engagement.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

TABEAU 1 : INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ELEMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
		2025	2024		
1.Émissions de gaz à effet de serre ⁶ (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (tonne de CO2)	81 983,50	32 794,00	•Taux de couverture des émetteurs ⁷ scope 1&2 : 95,80% Concernant les niveaux 1 & 2, BNP Paribas Asset Management a décidé d'adopter une approche par paliers, combinant des sources de données du Carbon Disclosure Project (CDP), de Bloomberg, et de Trucost, avec une révision finale des données estimées en se fondant sur un modèle propriétaire de machine learning. Cette approche permet de maximiser à la fois la couverture des chiffres directement publiés et la confiance dans les données estimées utilisées. L'augmentation de cet indicateur entre 2024 et 2025 est dû à des investissements dans les secteurs de l'énergie et de la construction.	Portzamparc définit son univers d'investissement actions en respectant la Politique Responsable Business Conduct (RBC) de BNP Paribas Asset Management. Cette dernière est en lien avec les positions et politiques sectorielles du Groupe et couvre un nombre plus important d'émetteurs. La RBC est appliquée en tant que filtre négatif à l'univers d'investissement.
	Émissions de GES de niveau 2 (tonne de CO2)	11 679,50	9 710,25		Pour éclairer ses choix de sélection, du point de vue extra-financier, Portzamparc prend en compte les résultats de l'évaluation propriétaire Trèfles des titres ou des fonds (évaluation du niveau de responsabilité des instruments financier par classe d'actifs), lorsqu'applicables. Concernant la sélection des fonds, Portzamparc se base, sauf exceptions, sur la liste de fonds sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management. C'est pourquoi Portzamparc détaille ci-après la manière dont BNPP WM analyse les fonds sélectionnés au regard des enjeux climatique ou de biodiversité.
	Émissions de GES de niveau 3 (tonnes de CO2)	93 655,25	67 626,25	• Taux de couverture des émetteurs concernant le Scope 3 : 95,80% Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNP Paribas Asset Management a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Cela est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3. BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre. L'augmentation de cet indicateur entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par l'augmentation du taux de couverture du Scope 3 et par l'augmentation des actifs sous gestion investis dans les entreprises qui publient leur Scope 3. Le taux de couverture restant faible, la valeur du Scope 3 pour Portzamparc reste très dépendante des reporting de ces mêmes entreprises. Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES de Scope 3, il est difficile d'identifier une tendance de nos émissions totales de GES fondée sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.	Pour répondre aux besoins spécifiques de certains clients, des dérogations sont possibles pour intégrer des ETFs sectoriels, géographiques ou à effet de levier. Ces dernières sont peu fréquentes et toujours effectuées en adéquation avec le profil de risque du client. • Pour les lignes directes, l'évaluation Trèfles prend en compte les scores ESG de BNP Paribas Asset Management pour les émetteurs. Les scores ESG tiennent compte des trajectoires de réduction carbone des émetteurs, tel que défini par l'Agence Internationale de l'Energie. • Pour les fonds internes BNPP AM : Les fonds BNP Paribas Asset Management respectent la même politique RBC (citée plus haut) et intègrent ainsi les positions et politiques sectorielles du groupe BNP Paribas. Elles incluent une politique sur le pétrole et le gaz comprenant notamment des critères relatifs au pétroles et au gaz non conventionnels ⁸ . Cette politique a été

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonne de CO2e par million d’euros investi)	121,75	104,75	• Taux de couverture des émetteurs : 95,8%. Merci de vous référer aux explications concernant le scope 1 & 2, 3 et total (émissions totales de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 2. L'augmentation de cet indicateur entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par l'augmentation du taux de couverture du Scope 3 et par l'augmentation des actifs sous gestion investis dans les entreprises qui publient leur Scope 3. L'augmentation peut aussi être liée à des investissements dans les secteurs de la construction et de l'énergie. Le taux de couverture restant faible, la valeur du Scope 3 pour BNP Paribas S.A. reste très dépendante des reporting de ces mêmes entreprises. Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES de Scope 3, il est difficile d’identifier une tendance de notre empreinte carbone fondée sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.	renforcée en 2023, excluant les émetteurs ne respectant pas un certain nombre de critères ⁹ Pour les fonds BNPP AM, BNP Paribas Wealth Management se fonde sur la trajectoire Net Zero à horizon 2050 de BNP Paribas Asset Management ¹¹, concernant les émissions de ses portefeuilles. Les fonds de BNP Paribas Asset Management représentant une part significative des fonds distribués par BNP Paribas Wealth Management. • Pour les fonds gérés par des gestionnaires d’actifs externes, BNP Paribas Wealth Management procède à une évaluation de ces gestionnaires d’actifs externes, à partir d’un questionnaire de due diligence comprenant des questions sur :- leur adhésion à l’initiative de Net Zero Asset Manager et le détail des engagements pris- la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de son plan de décarbonation ;- la méthode de mesure et de publication de leurs émissions de GES;- la participation à des initiatives d’engagement collaboratif telles que Climate Action 100 + ou Carbon Disclosure
3. Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements	Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements (tonne de CO2 par million d’euros de chiffre d’affaires)	187,75	153,50	• Taux de couverture des émetteurs : 95,78% Pour information, le niveau 1 & 2 s’élève à 187,75 tonnes de CO2 par million d’euros de chiffre d’affaires. Merci de vous référer aux explications concernant le Scope 1 & 2, 3 et total (total des émissions de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 3. L'augmentation de cet indicateur entre 2023 et 2024 peut s'expliquer par l'augmentation du taux de couverture du Scope 3 et par l'augmentation des actifs sous gestion investis dans les entreprises qui publient leur Scope 3. Le taux de couverture restant faible, la valeur du Scope 3 pour Portzamparc reste très dépendante des reporting de ces mêmes entreprises. Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES de Scope 3, il est difficile d’identifier une tendance de notre intensité d’émissions de GES fondée sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.	
4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,81%	3,29%	• Taux de couverture des émetteurs : 96,45% L’identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l’exploration, de l’exploitation minière, de l’extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole. Les données sous-jacentes n’identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNP Paribas Asset Management s’est engagée auprès du fournisseur de données afin d’évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.	
5. Part de consommation et de production d’énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d’énergie des sociétés bénéficiaires d’investissement qui provient de sources d’énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d’énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d’énergie	Consommation : 25,79% Production : 53,23%	Consommation : 57,19% Production : 68,45%	5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : 61,48% 5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : 1,14 % Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : la production et la consommation. L’indicateur de production n’est pertinent que pour les producteurs d’énergie (par exemple les services aux collectivités). L’indicateur de consommation est plus largement applicable à l’ensemble des secteurs. Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation. Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur les données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les	

				acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d’autres gestionnaires d’actifs.	
6. Intensité de consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d’énergie en GWh par million d’euros de chiffre d’affaires des sociétés bénéficiaires d’investissements, par secteur à fort impact climatique GWh par million d’euros de chiffre d’affaires A (agriculture, sylviculture et pêche) B (exploitation minière et carrières) C (fabrication) D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) E (approvisionnement en eau, égouts, gestion des déchets et activités de remédiation) F (construction) G (commerce de gros et détail, réparation de véhicules automobiles et motocycles) H (transport et stockage) L (hébergement et activités et restauration)	Secteur A : 0,0489 Secteur B : 0,2803 Secteur C : 0,6683 Secteur D : 3,4312 Secteur E : 2,2406 Secteur F : 0,0639 Secteur G : 0,0670 Secteur H : 0,8978 Secteur L : 0,5490	Secteur A : 0,0431 Secteur B : 0,4248 Secteur C : 0,4666 Secteur D : 0,8647 Secteur E : 0,6183 Secteur F : 0,1675 Secteur G : 0,0529 Secteur H : 0,8574 Secteur L : 1,0884	Taux de couverture des émetteurs : 34,20% (total des données) Une évaluation exacte de ce PAI n’existe pas, car la répartition exacte de la consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique n’est fournie par aucun fournisseur de données. Par conséquent, Portzamparc suppose qu’une entreprise appartient à sa NACE¹⁴ primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n’existe pas de répartition sectorielle de la consommation d’énergie par entreprise	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,73%	2,64%	Taux de couverture des émetteurs : 96,16% Ce PAI n’est pas directement communiqué par les entreprises et l’évaluation s’appuie sur des recherches d’incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s’adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l’UNESCO ainsi que d’autres zones protégées visées par le règlement délégué. Cette approche comporte les limites suivantes : 1) L’accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n’est pas public, ce qui réduit la possibilité d’établir une corrélation entre les différents lieux. 2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l’heure actuelle, n’est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite qu’utilise Portzamparc est fournie par la recherche d’incidents du fournisseur de données.	En 2021, le groupe BNP Paribas a décidé de renforcer ses engagements en matière de biodiversité. Sur la base des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le groupe BNP Paribas a publié une position publique pour mieux expliquer et structurer ses actions face aux cinq grands dangers¹⁵ qui menacent la biodiversité. Cet indicateur PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée pour la gestion sous mandat¹² : Pour les actions et les fonds de BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management¹⁶. Cette méthodologie inclut des indicateurs liés à la nature qui reflètent des événements négatifs réels qui se sont produits tels que la pollution de l’eau, la déforestation, la présence dans des zones clés de la biodiversité, etc. L’évaluation propriétaires Trèfles de BNP Paribas Wealth Management est basée sur ce système de notation. Bien que ces données fournissent déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion,

					BNP Paribas Asset Management a aussi développé un indicateur d'impact sur la biodiversité pour les entreprises en capitalisant sur des données de Icerberg Data Lab afin de développer et de fournir des données sur la biodiversité qui sont adaptées aux besoins d'un investisseur mondial. Pour les fonds externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG. Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas continuera d'intégrer progressivement le PAI dans son approche d'investissement responsable 13 .
8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (tonne par million d'euros investi)	0,000000325	0	Taux de couverture des émetteurs : 0,16% La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante. Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore). La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.	Portzamparc définit son univers d'investissement actions en respectant la Politique responsable Business Conduct (RBC) de BNP Paribas Asset Management. Cette dernière est en lien avec les positions et politiques sectorielles du Groupe et couvre un nombre plus important d'émetteurs. La RBC est appliquée en tant que filtre négatif à l'univers d'investissable. Pour éclairer ses choix de sélection, du point de vue extra-financier, Portzamparc prend en compte les résultats de son évaluation propriétaire Trèfles (évaluation du niveau de responsabilité des instruments financier par classe d'actifs), lorsqu'applicables. Concernant la sélection des fonds, Portzamparc se base, sauf exceptions, sur la liste de fonds sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management. Pour répondre aux besoins spécifiques de certains clients, des dérogations sont possibles pour intégrer des ETFs sectoriels, géographiques ou à effet de levier. Ces dernières sont peu fréquentes et toujours effectuées en adéquation avec le profil de risque du client. - Pour les lignes directes, l'évaluation Trèfles prend en compte les scores ESG de BNP Paribas Asset Management pour les émetteurs. Les scores ESG tiennent compte des trajectoires de réduction carbone des émetteurs, tel que défini par l'Agence Internationale de l'Energie. - Pour les fonds internes, BNP Paribas Wealth Management se fonde sur la trajectoire Net Zero à horizon 2050 de BNP Paribas Asset Management 11, concernant les émissions de ses portefeuilles. Les fonds de BNP Paribas Asset Management représentant une part significative des fonds distribués par BNP Paribas Wealth Management, ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ce dernier. Les fonds BNP Paribas Asset Management respectent la même politique RBC (citée plus haut) et intègrent ainsi les positions et politiques sectorielles du groupe BNP Paribas. Elles incluent une politique sur le pétrole et le gaz comprenant notamment des critères relatifs au pétroles et au gaz non conventionnels 8. Cette politique a été renforcée en 2023, excluant les émetteurs ne respectant pas un certain nombre de critères⁹ - Les fonds gérés par des gestionnaires d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management procède à une évaluation de ces gestionnaires d'actifs externes, à partir d'un questionnaire de due diligence comprenant des questions sur :- leur adhésion à l'initiative de Net Zero Asset Manager et le détail des engagements pris- la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de son plan de décarbonation ;- la méthode de mesure et de publication de leurs émissions de GES ;- la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100 + ou Carbon Disclosure Project (CDP).

9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,3207	0,42	Taux de couverture des émetteurs : 93,91% BNP Paribas Asset Management capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises.	
--------------------------------------	---	--------	------	--	--

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ELEMENT DE MESURE	INCIDENCES	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
---	-------------------	------------	-------------	--

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	0%	0%	Taux de couverture des émetteurs : 94,97% La plupart des fournisseurs s’appuient sur des analyses d’articles de presse et sur des modèles d’IA/NLP (Intelligence artificielle / Traitement automatique du langage naturel) pour signaler d’éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés. BNP Paribas Asset Management utilise une approche qui se compose de plusieurs niveaux d’évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu’internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales. L’évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l’OCDE, y compris les normes environnementales. Cette approche fait partie intégrante de la Responsible Business Conduct Policy (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est appliquée à l’univers investissable en actions et en obligations de BNP Paribas Wealth Management, en tant que filtre négatif. La RBC s’applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire) qui représentent une part significative de l’univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Les fonds externes sont eux analysés en lien avec les mêmes normes universelles par l’évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management.	Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management (Politique RBC décrite plus haut). En 2023, BNP Paribas a renforcé son approche, en excluant de l’univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management. Cette politique permettra de réduire l’exposition des émetteurs qui contre viennent aux principes de l’UNGC et/ou aux lignes directrices de l’OCDE sur les entreprises multinationales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui n’ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	25,80%	27,23%	Taux de couverture des émetteurs : 94,76% Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs signalent un nombre très limité d’émetteurs comme non conformes au PAI, tandis que d’autres fournisseurs signalent presque tous les émetteurs comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état d’un pourcentage faible d’émetteurs non conformes se fondent généralement sur l’existence de procédure(s) couvrant au moins un principe du Pacte mondial des Nations Unies ou une directive de l’OCDE, et non sur des procédures couvrant l’ensemble des principes du Pacte et des directives de l’OCDE. Les données reportées pour ce PAI pourraient changer dans l’une ou l’autre direction, selon les futures clarifications qui pourraient être apportées par les régulateurs. Veuillez noter que la présente évaluation de ce PAI est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations Unies et toutes les directives de l’OCDE, y compris les normes environnementales.	

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	1,44%	0,20%	Taux de couverture des émetteurs : 18,11% La plupart des entreprises à travers le monde ne publient toujours pas ces informations. Certains fournisseurs s’efforcent de communiquer les chiffres déclarés par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D’autres augmentent la couverture de cet indicateur en s’appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l’empreinte mondiale de l’entreprise et son impact sur cet indicateur. BNP Paribas Asset Management a décidé de s’appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeur de substitution.	Concernant la sélection des fonds, Portzamparc se base, sauf exceptions, sur la liste de fonds sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management. Pour répondre aux besoins spécifiques de certains clients, des dérogations sont possibles pour intégrer des ETFs sectoriels, géographiques ou à effet de levier. Ces dernières sont peu fréquentes et toujours effectuées en adéquation avec le profil de risque du client. Ces indicateurs PAIs et/ou PAIs adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative Trèfles utilisée dans la gestion sous mandat 12 : - Pour les actions et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAIs sont intégrés dans la méthodologie d’évaluation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG. Avec l’amélioration progressive des données rapportées par les émetteurs, BNP Paribas continuera d’intégrer progressivement ces PAIs dans son approche d’investissement responsable¹³.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38,9%	39,23%	Taux de couverture des émetteurs : 95,29% Les données sous-jacentes sont collectées directement des entreprises (par le fournisseur de données sélectionné par BNP Paribas Asset Management).	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d’investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d’armes controversées	0%	0%	Taux de couverture des émetteurs : 96,10% L’identification des entreprises impliquées dans les armes controversées a été réalisée en s’appuyant sur la recherche du fournisseur de données et identifiant des manifestations d’activité et d’implication dans les mines antipersonnel, les armes à fragmentation, les armes biologiques et chimiques.	Portzamparc applique la RBC de BNP Paribas Asset Management aux actions et obligations en tant que filtre négatif lors de la construction de son univers recommandé. La RBC s’applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire). La RBC stipule que les sociétés impliquées dans la production ou la distribution d’armes exclues sont exclues.

Notes :

(4) : PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

(5) : PAIs fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

(6) : "Selon les niveaux 1,2 et 3, la différence observée entre les taux de couverture et d’éligibilité tend à sous-estimer la valeur absolue du PAI. Afin d’éviter une sous-estimation et fournir une évaluation plus complète, une valeur du PAI a été calculée, en étendant au périmètre des émetteurs éligibles sans données disponibles, le montant moyen observé sur le reste des émetteurs éligibles, c’est-à-dire qu’un prorata est réalisé en fonction des émetteurs éligibles présentant déjà des valeurs sur les niveaux 1,2 et 3."

(7) : Le taux de couverture des émetteurs est calculé en divisant le taux de couverture par le taux éligible. Le taux d’éligibilité pour un PAI spécifiques le pourcentage d’actifs éligibles, c’est-à-dire des catégories d’actifs susceptibles d’avoir une valeur renseignée. Le taux de couverture d’un PAI spécifique est le pourcentage d’actifs pour lesquels une valeur est renseignée.

(8) : " Critères d’exclusion du pétrole et du gaz non conventionnels :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés impliquées dans des activités non conventionnelles de pétrole et de gaz, qui ne respectent pas les lois et réglementations locales en vigueur ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d’exploitation.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés dont l’activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part importante de leur chiffre d’affaires.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui ne respectent pas les principes suivants :- Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l’UE, des États-Unis et de l’ONU.- Les entreprises ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé au sens des conventions de l’Organisation Internationale du Travail (OIT).- Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et communiquer leurs résultats en matière de préservation de la santé et de la sécurité au niveau de l’entreprise.- Les entreprises doivent communiquer ou fournir des informations sur leurs performances en matière d’utilisation de l’eau, de production de déchets, de consommation d’énergie, d’émissions de GES et de stratégie de remise en état des terres.

Les sociétés exclues ne font pas partie de l’Univers d'Investissement de Portzamparc SA.

(9) : Critères :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés d’énergie qui tirent 10 % ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, contre un seuil antérieur de 30 %

- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés du secteur de l'énergie qui réalisent 10 % ou plus de leurs activités d'exploration et de production dans la région arctique
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les groupes énergétiques disposant de réserves pétrolières et gazières en Amazonie ainsi que ceux qui y développent activement des infrastructures liées
- Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères obligatoires sont exclues. Par exception, certaines d'entre elles peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, impliquant qu'elles ne sont admissibles à des investissements que si elles font l'objet d'un examen régulier, qu'elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.
- Portzamparc propose à ses clients des produits (actions et fonds) conformes à cette politique.

(10) : L'univers d'investissement regroupe les actions d'entreprises cotées et les produits financiers sélectionnés par Portzamparc et recommandés à ses clients

(11) : Parmi les 10 engagements, les suivants auront un impact important sur les investissements :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30 % d'ici 2025 et 50 % d'ici 2023 (par rapport à une référence de 2019)
- Aligner ses investissements sur l'objectif net zéro, avec une cible d'ici 2030 de 60 % d'investissements neutres, alignés ou en cours d'alignement sur le net zéro, et une cible de 100 % d'ici 2040.
- Sorti du charbon dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040

(12) : Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

(13) : Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers d'investissement sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence appliqués par BNP Paribas Wealth Management pour les fonds externes)

(14) : NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques au sein de l'Union Européenne

(15) : Modification de l'utilisation des terres et du milieu marin, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollutions, espèces invasives

(16) : Veuillez-vous reporter aux méthodologies d'analyses accessibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management : www.bnpparibas-am.com/en/sustainability/sustainability-documents/ La feuille de route Biodiversité de BNP Paribas Asset Management est également accessible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601>

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

En tant qu'acteur des marchés financiers, filiale du Groupe BNP Paribas, Portzamparc prend en compte l'impact de ses investissements sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

Portzamparc suit son impact sur les 14 Principales incidences négatives et agit indirectement sur ces indicateurs grâce à l'application de la politique « Responsible Business Conduct » de BNP Paribas Asset Management.

a. Lignes directes

1. Informations utilisées en tant que filtre négatif obligatoire pour construire l'univers d'investissement de Portzamparc

En tant qu'entité du Groupe BNP Paribas, Portzamparc applique les positions et politiques sectorielles du Groupe. Elles définissent des critères ESG strictes pour encadrer le financement et l'investissement dans des domaines sensibles. Elles comprennent des critères obligatoires, des critères d'évaluation et une reconnaissance des bonnes pratiques de place lorsqu'existantes.

Ce filtre négatif se matérialise par l'application de la Politique de Conduite Responsable des Entreprise ou Responsible Business Conduct (RBC) Policy de BNP Paribas Asset Management qui est en ligne avec les positions et politiques sectorielles du Groupe.

La RBC de BNPP AM permet d'éviter (ou de limiter au maximum) les risques réputationnels et réglementaires. Elle favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. La RBC de BNP Paribas Asset Management est aussi, par définition, appliquée aux produits manufacturés par BNP Paribas Asset Management.

2. Informations supplémentaires utilisées pour la sélection de produits ou en éclairage : l'Évaluation Trèfles et les analyses ESG de BNP Paribas Asset Management

L'évaluation Trèfles fournie par BNP Paribas Wealth Management se base sur un certain nombre de données extra-financière fournie par BNP Paribas Asset Management et en particulier le score ESG et des indicateurs réglementaires.

L'évaluation ESG de BNP Paribas Asset Management est basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :

- Fournisseurs externes : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,
- Recherche qualitative interne : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs, Institutions internationales : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.
- La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy ») comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.
- L'approche prospective (« forward looking perspective ») ou les « 3E » mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition Energétique, Ecosystèmes sains et Egalité et croissance inclusive.

Sur la base de l'ensemble des données du Groupe BNP Paribas, BNP Paribas Asset Management et de BNP Paribas Wealth Management, Portzamparc est en mesure de :

- **Exclure ou sélectionner des émetteurs**
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10** en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, en particulier : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI numéro 10 est considéré et pris en compte par BNP Paribas Asset Management à travers sa Politique de Conduite Responsable des Entreprises qui évalue et exclut les sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14**, en particulier l'exposition aux armes exclues. Les conventions sur les armes exclues prises en compte pour le PAI 14 sont les suivantes : Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues.

b. Fonds et ETF

1. **Concernant la sélection des fonds, Portzamparc se base, sauf rares exceptions, sur la liste de fonds sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management.** Pour répondre aux besoins spécifiques de certains clients, des dérogations sont possibles pour intégrer des ETFs sectoriels, géographiques ou à effet de levier. Ces dernières sont peu fréquentes et toujours effectuées en adéquation avec le profil de risque du client.
2. Pour les **fonds et les ETFs**, **BNP Paribas Wealth Management** applique la RBC de BNP Paribas Asset Management sur la base du principe de « best effort » puisque les listes de restriction d'activité sont strictement confidentielles. Ceci ne s'applique pas aux fonds de BNP Paribas

Asset Management et distribués par BNP Paribas Wealth Management comme, par définition, ils sont en ligne avec la RBC de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire).

3. **Analyse des autres sociétés de gestion, fonds d'investissement et ETF** : BNP Paribas Wealth Management collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire propriétaire de due diligence.

D'avantage d'information sont disponibles concernant la due diligence effectuée dans le rapport Loi Energie Climat de BNP Paribas Wealth Management.

Lorsque les informations ne sont pas facilement accessibles

- La priorité est de s'appuyer sur les données communiquées directement par les émetteurs.
- Si le niveau de communication de certains PAIs par les émetteurs est très faible, BNP Paribas Asset Management prend alors en compte les données estimées des fournisseurs lorsque la qualité des données est considérée comme suffisante.
- En outre, il s'est associé à certains fournisseurs de données pour améliorer encore la qualité des données relatives à certains PAIs.
- Grâce à son processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse de la recherche ESG, BNP Paribas Asset Management s'efforce de garantir le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAIs.

M. Référence aux normes internationales

L'approche de Portzamparc à l'égard des principales incidences négatives mentionnées ci-dessus s'appuie sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, notamment :

- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. **Le PAI 10 est pris en compte par la politique RBC de BNP Paribas Asset Management** qui évalue les entreprises afin de déterminer si elles sont exposées aux violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Cette analyse est intégrée dans l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management tient compte des exclusions décidées par BNP Paribas Asset Management. Concernant les fonds et ETF, en cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer les risques et/ou minimiser l'exposition à la violation du PAI 10.
- **Les conventions sur les armes controversées sont prises en considération pour la prise en compte du PAI 14**, à savoir la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), la Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972) et la Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes exclues

par les traités internationaux sont exclues de l'univers d'investissement de Portzamparc.

Comparaison Historique

Depuis 2024 Portzamparc utilise les fournisseurs de données de BNP Paribas Asset management.

Pour les PAI 1, 2, 3, la très faible qualité des données sur les émissions de GES de scope 3 apporte une volatilité importante et rend la comparaison historique difficile.

Avertissement – Rapport LEC 29

Le présent document est communiqué par Portzamparc, Société Anonyme française au capital de 5.033.368,08 Euros, Siège Social 1 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS– France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 399 223 437, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés des Financiers (AMF). N° ADEME : FR200182_01XHWE

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat , des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées. Elles reposent soit sur des informations fournies par les entreprises lorsque celles-ci sont disponibles, soit des informations provenant de sources tierces, soit de méthodologies élaborées de bonne foi sur la base de définitions, d'hypothèses et d'estimations raisonnables internes. Lorsque les données contenues dans ce document proviennent de sources tierces, Portzamparc SA décline toute responsabilité quant à ces informations et ne fait aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur précision ou leur exhaustivité.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), il existe un manque de standardisation et de comparabilité des méthodes d'estimation et de calcul en raison de la diversité des cadres et des méthodologies disponibles. En raison de cette absence d'harmonisation, il subsiste un risque de surestimation ou de sous-estimation des indicateurs. Les émissions de scope 3, en particulier, couvrant les émissions associées aux activités des entreprises investies, sont sujettes à un degré élevé d'incertitude de mesure. Par définition, ces émissions résultent des activités des entreprises investies et, à la différence des émissions directes de Portzamparc SA, dépendent de facteurs externes sur lesquels Portzamparc SA n'a pas de contrôle.

Portzamparc SA n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

© Portzamparc (2026). Tous droits réservés.



CONTACT

PARIS

16 rue de Hanovre
75002 Paris
+33 (0)1 40 17 59 49

NANTES

13 rue de la Brasserie
44100 Nantes
+33 (0)1 40 17 59 49

LYON

41 rue Grenette
69002 Lyon
+33 (0)4 72 10 40 00

MARSEILLE

42, Boulevard de Dunkerque
13002 Marseille
+33 (0)4 91 77 00 74

<https://portzamparc.bnpparibas/>

SUIVEZ-NOUS

